

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs

Promotions nationales et locales

Bilan de la campagne 2020 (hors avancement spécifique et enseignants hospitalo-universitaires)

En 2020, un tiers des enseignants-chercheurs promouvables à un avancement de grade a été candidat, avec des taux différents selon le grade. Parmi eux, près de la moitié a été promu. Le taux de promu est le plus élevé pour l'accès à l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences (63 %). Ce taux varie sensiblement selon le groupe CNU. Les femmes sont moins candidates que les hommes, mais sont plus fréquemment promues.

Christophe Pépin
DGRH A1-1

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignants-chercheurs : la voie de droit commun et la voie spécifique qui est réservée aux agents exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche.

Les enseignants-chercheurs promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions d'ancienneté définies par leurs statuts, doivent déposer un dossier de candidature ([Sources](#)).

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU) et, pour moitié, sur proposition des conseils de l'établissement. Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement spécifique sont examinés par une instance nationale.

Cette note est exclusivement consacrée à l'avancement de droit commun.

Les ratios (promus / promouvables) qui permettent de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour les années 2018, 2019 et 2020 figurent dans l'arrêté du 6 août 2018. Ils sont respectivement de 20 % des agents promouvables pour les maîtres de conférences hors classe (MCF HC), de 15 % pour les professeurs de 1^{re} classe (PR 1C) et les professeurs de classe exceptionnelle 1^{er} échelon (PR CE1) et de 21 % pour les professeurs de classe exceptionnelle 2^e échelon (PR CE2). Ces taux sont inchangés depuis 2011 (2012 pour les PR CE2).

A partir de la session 2018, le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a créé un échelon exceptionnel dans la hors classe du corps des MCF (MCF EX). Peuvent être promus à cet échelon, les MCF hors classe justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le 6^e échelon de cette même classe.

L'arrêté du 10 juillet 2018 fixe le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel des MCF : 2 % de



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :**

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

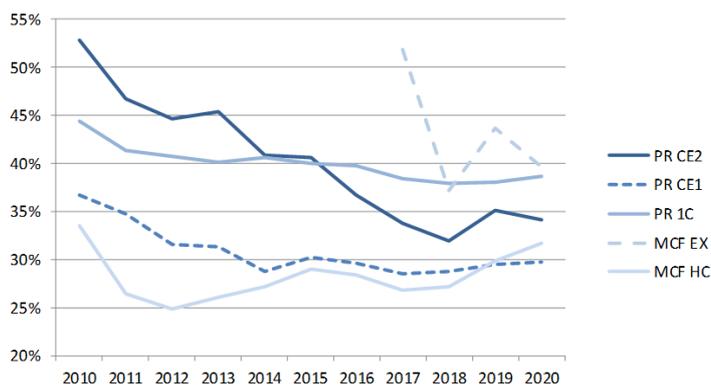
e-ISSN 2740-8787

① Bilan de la campagne 2020 d'avancement par grade

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	908	34,1%	399	43,9%
PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 488	29,8%	609	40,9%
PR de 1 ^{re} classe	1 664	38,7%	631	37,9%
Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel	799	39,6%	502	62,8%
Maître de conférences hors classe	3 289	31,7%	1 528	46,5%
Total	8 148	33,4%	3 669	45,0%

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2020

② Evolution du taux de candidature par grade



Source : Galaxie ELECTRA

l'ensemble du corps en 2017, 4 % en 2018, 7 % en 2020, pour atteindre un maximum de 10 % à compter de 2023.

Un tiers des promouvables se porte candidat

En 2020, 24 360 enseignants-chercheurs étaient promouvables. Parmi eux, 8 148 ont été candidats, soit 33 %. Ce taux de candidature varie selon les grades. Il est le plus élevé pour l'accès au grade de MCF EX (40 %), suivis de ceux de PR 1C (39 %) et de PR CE2 (34 %). Les grades de MCF HC et de PR CE1 ont les taux les plus faibles (respectivement 32 % et 30 %) (figure 1).

Des taux de candidature relativement stables depuis 2014

Les taux de candidature sont relativement stables depuis 2014, hormis pour les PR CE2, dont le taux de candidature baisse jusqu'en 2018 (passant de 41 % en 2015 à 32 % en 2018), puis augmente légèrement, passant à 34 % en 2020. Le taux de candidature des MCF EX varie également, notamment en raison de la création récente de ce grade et des modalités de sa mise en œuvre (figure 2).

Près de la moitié des candidats est promu

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 3 669 ont été promus, soit 45 % (figure 1).

Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès au grade de MCF EX, 63 % sont promus, ce qui constitue le taux le plus élevé. Arrivent ensuite les promus au grade de

MCF HC (46,5 %), ceux aux grades de PR CE2 (44 %) et de PR CE1 (41 %), puis ceux au grade de PR 1C (38 %).

Hormis pour les MCF EX, les taux promus / candidats évoluent corrélativement en sens inverse des taux de candidature. A ratio promus / promouvables constant, moins il y a de candidats, plus le taux promus / candidats est élevé (figure 3).

Trois quarts des MCF sont promus à la hors classe dès les premiers échelons d'accès

Les trois quarts des promus MCF HC sont des MCF de classe normale au 7^e échelon, soit l'échelon à partir duquel les MCF peuvent être promus à la hors classe.

En revanche, la quasi-totalité des promus au grade de PR 1C (99 %) étaient PR 2C d'échelons 5, 6 ou 7, soit les derniers échelons de leur grade. De même, pour l'accès au grade de PR CE1, 91 %, étaient PR 1C à l'échelon 3 (soit le dernier du grade) (figure 4).

④ Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

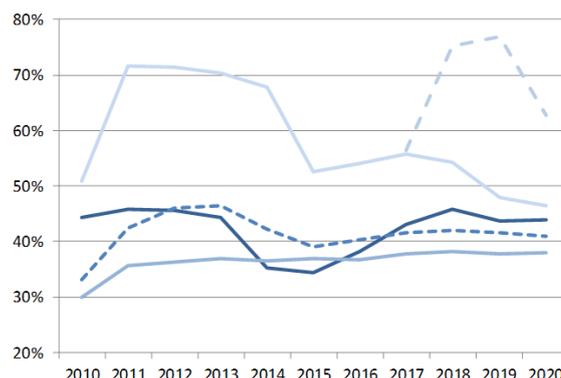
Grade d'accès	Grade et échelon lors de la remontée informatique des promouvables	Candidats			Promus toutes voies								
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble						
PR CE2	PR CE1 échelon 1	711	100,0%	197	100,0%	908	100,0%	290	100,0%	109	100,0%	399	100,0%
	PR 1C échelon 3	934	85,8%	344	86,0%	1 278	85,9%	374	89,7%	180	93,8%	554	91,0%
PR CE1	PR 1C échelon 2	150	13,8%	52	13,0%	202	13,6%	43	10,3%	12	6,3%	55	9,0%
	PR 1C échelon 1	4	0,4%	4	1,0%	8	0,5%		0,0%		0,0%		0,0%
PR 1C	PR 2C échelon 7	341	30,7%	150	27,1%	491	29,5%	118	29,7%	66	28,2%	184	29,2%
	PR 2C échelon 6	349	31,4%	212	38,3%	561	33,7%	149	37,5%	101	43,2%	250	39,6%
	PR 2C échelon 5	370	33,3%	177	32,0%	547	32,9%	126	31,7%	65	27,8%	191	30,3%
	PR 2C échelon 4	20	1,8%	3	0,5%	23	1,4%	3	0,8%	1	0,4%	4	0,6%
	PR 2C échelon 3	5	0,5%		0,0%	5	0,3%	1	0,3%		0,0%	1	0,2%
MCF EX	PR 2C échelon 2	3	0,3%		0,0%	3	0,2%		0,0%		0,0%		0,0%
	PR 2C échelon 1	23	2,1%	11	2,0%	34	2,0%		0,0%	1	0,4%	1	0,2%
	MCF HC échelon 6	478	100,0%	321	100,0%	799	100,0%	286	100,0%	216	100,0%	502	100,0%
MCF HC	MCF CN échelon 9	364	19,2%	249	17,8%	613	18,6%	85	10,1%	75	10,9%	160	10,5%
	MCF CN échelon 8	281	14,9%	264	18,9%	545	16,6%	126	15,0%	120	17,4%	246	16,1%
	MCF CN échelon 7	1 024	54,1%	696	49,8%	1 720	52,3%	507	60,5%	377	54,6%	884	57,9%
	MCF CN échelon 6 ¹	223	11,8%	188	13,5%	411	12,5%	120	14,3%	118	17,1%	238	15,6%

Note de lecture : 85,9% des enseignants-chercheurs candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.

¹ Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours ; par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7^e échelon avant le 31/12/2020

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2020

③ Evolution du taux de promus / candidats par grade



Un âge moyen similaire entre les promouvables et les promus

En 2020, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 47 ans, il est de 57 ans pour les promus aux grades de PR CE2 et de MCF EX.

L'âge moyen des promus est similaire à celui des candidats et des promouvables, hormis pour le grade de MCF HC où les promus sont en moyenne 2 ans plus jeunes que les promouvables.

Les promus au grade de MCF HC ont une ancienneté moyenne de 14 ans dans le grade précédent. Cette ancienneté est de 9 ans pour le grade de MCF EX et varie entre 5 et 7 ans pour les grades de PR (figure 5).

Des taux de candidature variables selon le groupe CNU

Les taux de candidature diffèrent selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections CNU (voir les tableaux détaillés sur le site du MESRI).

⑤ Age moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

	Age moyen									Ancienneté moyenne dans le grade*		
	Promouvables			Candidats			Promus toutes voies			Promus toutes voies		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
PR CE2	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	5 ans	5 ans	5 ans
PR CE1	54 ans	55 ans	54 ans	55 ans	56 ans	55 ans	54 ans	55 ans	54 ans	7 ans	6 ans	7 ans
PR 1C	50 ans	51 ans	50 ans	50 ans	51 ans	51 ans	49 ans	51 ans	50 ans	7 ans	6 ans	7 ans
MCF EX	59 ans	58 ans	58 ans	58 ans	57 ans	58 ans	58 ans	57 ans	57 ans	9 ans	9 ans	9 ans
MCF HC	49 ans	49 ans	49 ans	48 ans	48 ans	48 ans	47 ans	47 ans	47 ans	14 ans	14 ans	14 ans

* Date de promotion pour le calcul au 31/12/2020

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2020

⑥ Bilan de la campagne 2020 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2		PR CE1		PR 1C		MCF EX		MCF HC	
	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats								
Groupe 1 : Droit et science politique	27,4%	49,1%	24,4%	51,9%	29,5%	45,2%	34,1%	69,0%	19,3%	59,4%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	25,7%	54,3%	32,8%	35,0%	39,2%	32,1%	41,3%	55,1%	32,5%	53,2%
Groupe 3 : Langues et littératures	41,1%	43,2%	35,3%	38,1%	39,4%	32,5%	33,2%	71,3%	27,0%	52,9%
Groupe 4 : Sciences humaines	36,8%	44,1%	27,8%	40,9%	37,4%	41,4%	27,0%	69,6%	27,0%	53,8%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	35,7%	39,2%	32,2%	39,7%	45,5%	34,9%	48,0%	64,6%	32,6%	40,0%
Groupe 6 : Physique	35,2%	40,3%	25,4%	46,5%	40,1%	37,7%	44,6%	51,2%	30,1%	52,0%
Groupe 7 : Chimie	27,6%	47,3%	29,2%	46,4%	32,6%	45,6%	46,1%	58,5%	34,8%	43,1%
Groupe 8 : Sciences de la terre	36,3%	48,5%	21,9%	45,5%	41,4%	34,8%	35,3%	50,0%	28,8%	54,3%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	35,3%	39,6%	29,9%	40,5%	41,8%	38,8%	45,7%	54,5%	38,8%	40,1%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	30,5%	46,3%	26,8%	38,9%	35,9%	34,7%	41,2%	65,6%	34,5%	42,2%
Pharmacie	25,7%	61,1%	37,0%	34,1%	35,6%	41,7%	38,0%	68,4%	38,0%	42,5%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	54,2%	46,7%	36,3%	37,7%	42,5%	42,7%	38,7%	83,3%	35,1%	45,9%

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2020

Les taux de candidature les plus élevés sont observés dans les groupes « Interdisciplinaire » pour l'accès au grade de PR CE2 (54 %), « Pharmacie » pour celui de PR CE1 (37 %), « Mathématiques et informatique » pour ceux de PR 1C (45,5 %) et de MCF EX (48 %), et « Mécanique, génies mécanique et informatique » pour celui de MCF HC (39 %).

En revanche, les taux de candidature les moins élevés se retrouvent dans les groupes « Sciences économiques et de gestion » et « Pharmacie » pour l'accès au grade de PR CE2 (26 %), « Sciences de la terre » pour celui de PR CE1 (22 %), « Droit et science politique » pour ceux de PR 1C (29,5 %) et de MCF HC (19 %) et « Sciences humaines » pour celui de MCF EX (27 %).

Les taux de promus varient selon le groupe CNU

Les groupes « Mathématiques et informatique » et « Mécanique, génies mécanique et informatique » ont les plus faibles taux de promus / candidats pour les grades de PR CE2 (39 %) et de MCF HC (40 %). A l'opposé, le groupe « Droit et science politique » présente des taux

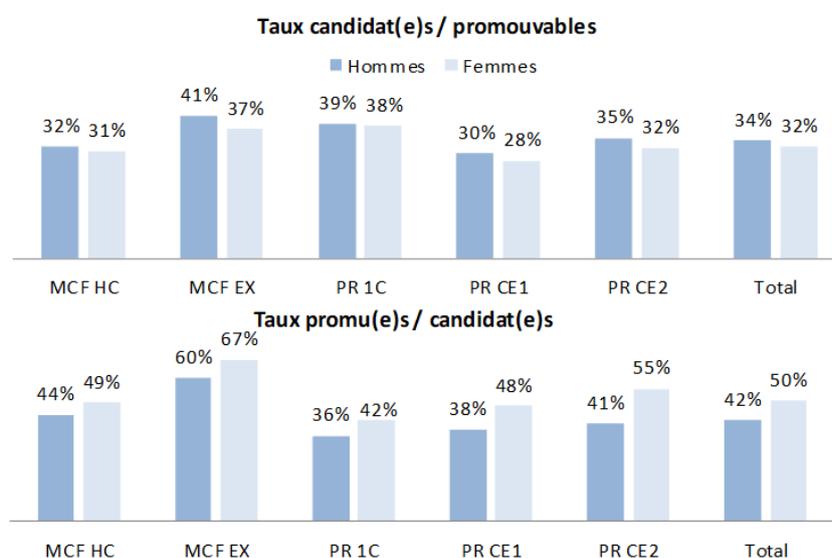
de promus parmi les plus élevés, quel que soit le grade d'avancement. Le groupe « Interdisciplinaire » a le taux le plus élevé (83 %) pour le grade de MCF EX.

Quel que soit le groupe disciplinaire, l'accès aux grades de PR apparaît plus sélectif que l'accès aux grades des MCF (figure 6).

Les femmes sont moins candidates que les hommes mais sont davantage promues

Pour tous les grades, les femmes candidatent légèrement moins que les hommes (32 % contre 34 %, tous grades confondus).

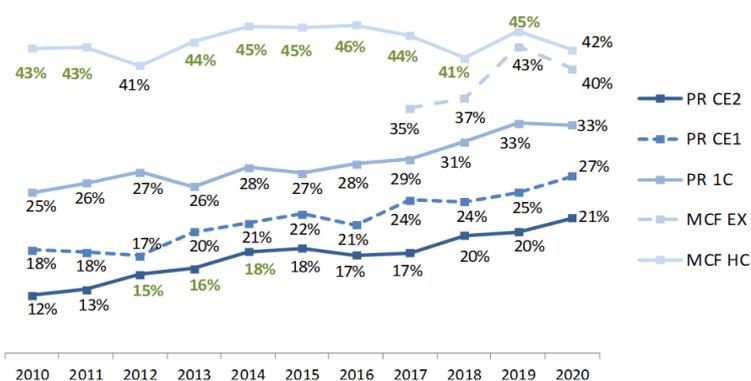
⑦ Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2020



Note de lecture : 32 % des femmes promouvables sont candidates et 50 % des femmes candidates sont promues

Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2020

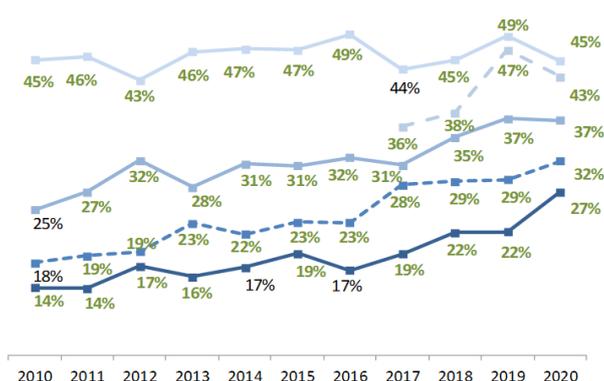
8 Evolution de la part des femmes parmi les candidats



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables

Source : Galaxie ELECTRA

9 Evolution de la part des femmes parmi les promus



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats

Les femmes sont davantage promues que les hommes pour tous les grades d'avancement. Tous grades confondus, 50 % des candidates sont promues contre 42 % chez les hommes.

En 2020, les femmes représentent 40 % de l'ensemble de la population des enseignants-chercheurs. Les femmes sont éga-

lement moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. Ainsi, 2 868 femmes étaient candidates (contre 5 280 hommes) et 1 441 ont été promues (contre 2 228 hommes).

Toutefois, si les femmes ne représentent globalement que 36 % des promouvables

et 35 % des candidats, elles constituent 39 % des promus.

Hormis le grade de MCF HC, les parts des femmes parmi les candidats et parmi les promus ont tendance à augmenter régulièrement depuis 2010 (figures 8 et 9). ■

Sources / Définitions / Méthodologie

- Arrêté du 6 août 2018 fixant pour les années 2018, 2019 et 2020 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel de la hors classe de certains corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1^{er} échelon et 2^e échelon), ainsi que l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences sont considérés comme des grades.
- Périmètre de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984.
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
 - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les maîtres de conférences parvenus au 7^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
 - Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel : peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe les maîtres de conférences parvenus au 6^e échelon de la hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
 - Professeur de 1^{re} classe : peuvent être promus à la 1^{re} classe des professeurs des universités les professeurs de la 2^e classe sans condition d'ancienneté.
 - Professeur de classe exceptionnelle 1^{er} échelon : peuvent être promus au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle les professeurs de 1^{re} classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^e échelon : peuvent être promus au 2^e échelon de la classe exceptionnelle les professeurs des universités justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1^{er} échelon de cette classe.
- Taux de candidature : part des candidats parmi les promouvables.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvables est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.

En savoir plus

Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne d'avancement de grade 2020 (hors avancement spécifique).

Adedokun F. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2019 », *Note de la DGRH* n° 8 – Novembre 2020.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministre :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>